

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CD51

présenté par

M. Blairy, Mme Bouquin, M. Dutremble, M. Evrard, M. Houssin, M. Humbert, Mme Lechanteux,
M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin, Mme Ménaché, Mme Roullaud et
Mme Sabatini

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--